

obligations et obligations... de la Compagnie de Portland de nouvelles valeurs de Chemin de fer à son... de \$4,127,400.

En considération de l'ajout au présent Projet, par les porteurs des obligations existantes du Chemin de fer et de la Terminal, The Lake Superior Corporation transfère et la Compagnie à la demande de The Lake Superior Corporation, transfère au fiduciaire désigné en la Clause 11 du présent Projet, 430,755 actions ordinaires de la Compagnie du Chemin de fer, lorsque réorganisées ainsi qu'il est stipulé en la Clause 6 (a) du présent Projet, pour être détenues selon les mêmes conditions et modalités.

En considération de l'ajout par la Compagnie de Portland des actions ordinaires mentionnées à la Clause 6 (a) du présent Projet, The Lake Superior Corporation transfère ou fera passer à la Compagnie de Portland l'actif suivant:

(a) Des certificats d'actions représentant 214,282 actions ordinaires de la Compagnie du Chemin de fer, lorsque réorganisées ainsi qu'il est stipulé à la Clause 6 (a) du présent Projet;

(b) \$218,800 d'obligations 6% de la Compagnie du Chemin de fer;

(c) Un tiers de l'actif net de The Lake Superior Corporation dans The Northern Ontario Land Corporation limitée;

(d) Un tiers de profit net de la vente des actions de la Algona Eastern Railway Company ou des valeurs de placement y compris les avances à la Steel Company, représentant ce profit à la date de transfert;

(e) Le tiers de l'actif capital-actions dans la Steel Company.

En plus simple considération de la participation de la Compagnie de Portland à l'exécution du présent Projet, The Lake Superior Corporation versera chaque année à la Compagnie de Portland la somme de \$100,000, on telle somme, moins les versements les recettes nettes encaissées par The Lake Superior Corporation cette année, advenant que ces recettes nettes soient inférieures à \$100,000; étant entendu que cette obligation par The Lake Superior Corporation d'effectuer ses versements à la Compagnie de Portland cessera dès que la Compagnie de Portland aura déposé des nouvelles valeurs du Chemin de fer que la Compagnie de Portland doit recevoir en vertu du présent Projet, ou dès que la Compagnie de Portland recevra en une année quelconque des intérêts au montant de \$100,000 ou plus sur ces nouvelles valeurs du Chemin de fer, quelle que soit la plus reculée de ces deux dates.

430,755 actions ordinaires de la Compagnie du Chemin de fer, lorsque réorganisées, ainsi qu'il est stipulé en la Clause 6 (a) du présent Projet, seront transférées des noms du